



# Modalités de sélection Gymnastique Artistique Féminine

## CHAMPIONNATS D'EUROPE SENIORS

### **RIMINI (Italie) du 2 au 5 Mai 2024**

#### Format de la compétition :

- Concours CI qualificatif pour les concours CIII et CIV et résultats CII
- Une équipe composée de 5 gymnastes : format 5/4/3 CI et 5/3/3 au CIV

#### Objectifs :

- Top 5 par équipe
- 5 finales CIV – CII - CIII
- 2 médailles

#### Stratégie :

- Déterminer la meilleure équipe composée de cinq gymnastes, avec le meilleur potentiel de finales et de médailles par équipe et par agrès.
- Confirmer et améliorer la performance des finalistes mondiales au CIII des CM 2023 sur le plan Européen
- Former les séniors moins expérimentées aux compétitions de référence afin de préparer les JO 2024
- Les gymnastes doivent être en progression à l'approche de l'objectif.
- Les gymnastes doivent être le plus fiable possible (régularité de la performance individuelle).

#### Étapes de sélection et compétitions de référence inscrites au calendrier 2024 et listées ci-après :

- 1) Vérification Numéro 2 – 07 Mars 2024 – St Etienne (Test ouvert)
- 2) DTB Pokal et Mixed Cup – 15/17 Mars 2024 – Stuttgart
- 3) Challenge Cup – 29/31 Mars 2024 – Antalya

La liste des gymnastes présélectionnées sera transmise à l'European Gymnastics afin d'enregistrer les inscriptions nominatives à la fin du mois de Mars 2024.

- 4) Challenge Cup – 04/07 Avril 2024 - Osijek
- 5) Jesolo Trophy – 16/20 Avril 2024 – Jesolo

Les résultats de ces compétitions internationales seront une aide à la décision pour sélectionner les meilleures gymnastes pouvant prétendre à atteindre les objectifs. Le DTN pourra soumettre à la CNS une modification de l'inscription nominative initiale.

### Modalités de sélection :

Sélectionner **5 gymnastes titulaires, 1 gymnaste remplaçante** et 2 gymnastes de réserve

### Critères de sélection:

- 1) Les **2 premières gymnastes** ayant réalisé **54 pts sur 4 agrès** lors des différentes épreuves de sélection sur les compétitions de référence du calendrier 2024.
- 2) Compléter l'équipe avec les **Finalistes CIII** des Championnats du Monde 2023 en mesure de confirmer la performance lors des différentes épreuves de sélection sur les compétitions de référence du calendrier 2024, en présentant au moins 2 agrès.
- 3) Compléter l'équipe avec **des gymnastes** ayant réalisé les **minima finale par agrès** (voir tableau ci-dessous) lors des différentes épreuves de sélection sur les compétitions de référence du calendrier 2024.
- 4) Compléter l'équipe avec **des gymnastes** ayant réalisé **52 pts ou plus sur 4 agrès** lors des différentes épreuves de sélection sur les compétitions de référence du calendrier 2024.
- 5) Compléter l'équipe avec **des gymnastes** ayant réalisé **40 pts ou plus**, sur présentation **de 3 agrès** lors des différentes épreuves de sélection sur les compétitions de référence du calendrier 2024.

Minimas Finales par Agrès		
PARIS 2024	ND	NF
SAUT	10,4	13,80
BARRES	6,0	14,20
POUTRE	5,8	13,80
SOL	5,6	13,70

- Si les critères de sélection ne sont pas atteints, la Direction Technique Nationale est autorisée à soumettre à la validation de la Commission Nationale de Sélection, une ou plusieurs gymnastes **en capacité** de répondre aux objectifs fixés.
- Si une gymnaste n'est plus en mesure de produire la performance pour laquelle elle a été sélectionnée la Direction Technique Nationale est autorisée à soumettre à la validation de la Commission Nationale de Sélection, une autre gymnaste **en capacité** de répondre aux objectifs fixés.
- La sélection ne sera confirmée qu'à la condition que le médecin fédéral atteste de **l'état de santé** de chaque gymnaste sélectionnée. Celui-ci devra être en corrélation avec les objectifs fixés et la préparation terminale. A défaut, la gymnaste ne sera pas retenue.

### Critères de départage des gymnastes ex-aequo pris indifféremment afin de constituer la meilleure équipe :

- 1) La régularité de la Note finale puis la Note de Départ.
- 2) L'harmonisation des besoins de l'équipe pour atteindre les objectifs. (Réf au format 5/4/3 – 5/3/3)
- 3) Référence au comportement lors des regroupements ou des compétitions et au respect du programme sportif déterminé par la RPO.

**Commission de sélection de la Fédération : (date à préciser)**

Les sélections seront annoncées à l'issue de la réunion de la commission de sélection de la Fédération Française de Gymnastique. Toutefois, la RPO en concertation avec le DTN pourra soumettre à la validation de la commission nationale de sélection le changement d'une gymnaste titulaire par une gymnaste remplaçante jusqu'à la fin de la deuxième période de réouverture du site officiel d'inscription de l'European Gymnastics (voir annexe sur les directives des CE 2024).

Toute gymnaste retenue devra adhérer à l'esprit et au programme de préparation du collectif.